Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Seveso II

1994/0014(SYN) - 15/04/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission accepte la position commune qui devrait déboucher sur un niveau plus élevé de sécurité dans les établissements qui risquent de provoquer des accidents majeurs.